



Lundi 17 juillet 2023

Contournement autoroutier d'Arles : l'Enquête Publique préalable à la déclaration d'utilité publique prévue pour 2024

Le 10 juillet 2023, M. Christophe Mirmand, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidait le Comité des élus du projet de contournement autoroutier d'Arles, en présence de Mme Cécile Lenglet, Sous-Préfète d'Arles, de M. Emmanuel Taché de la Pagerie, Député de la 16^e circonscription, de M. Patrick De Carolis, Maire d'Arles et Président de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, de Mme Marie-Pierre Callet, Vice-présidente du Département des Bouches-du-Rhône et de M. Rémi Jacquot, Adjoint au maire de Saint-Martin-de-Crau.

Ce Comité a pris acte :

- de l'avancement des études techniques conduites par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sous le pilotage du préfet de région : stabilisation du tracé, évolutions et compléments apportés au programme fonctionnel (aire de service, aire de repos, échangeurs, rétablissements, etc), mesures d'évitement et de compensation des impacts du projet, et a exprimé sa satisfaction au sujet des optimisations apportées au projet ;
- des éléments et enseignements de la concertation continue avec les habitants, riverains, agriculteurs, entreprises, associations depuis le précédent Comité des élus du 16 mars 2022 ;
- du travail concerté mené pour assurer la meilleure insertion du projet dans son environnement territorial, et favoriser sa complémentarité avec les projets du territoire ;
- de l'avancement du projet de réaménagement de la RN 113 porté par la Ville d'Arles, rendu possible par le délestage du trafic de la RN 113 vers la future autoroute.

Le Comité a ensuite validé :

- la tenue d'une concertation publique à l'automne 2023, relative à la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) sur les communes d'Arles et de St-Martin de Crau à l'automne 2023 ;
- le principe de gratuité des déplacements entre Arles et Saint-Martin-de-Crau via le futur contournement autoroutier ;
- le principe de financement du projet par les recettes perçues aux péages, complétées par une subvention publique d'équilibre dont les principes de répartition seront à convenir entre partenaires avant l'enquête publique ;
- le calendrier prévisionnel du projet, avec une Enquête publique prévue en 2024 ;
- la tenue d'un nouveau Comité des élus en amont de cette Enquête publique.

Le projet de contournement autoroutier d'Arles prévoit de diriger le trafic de transit hors du centre d'Arles par l'aménagement d'un tracé neuf de 13 km entre la barrière de péage d'Eyminy et le quartier de Balarin, ainsi qu'une remise aux normes autoroutières et environnementales de l'actuelle RN113 depuis Balarin jusqu'à la barrière de péage de Saint-Martin-de-Crau.

Le projet a pour objectifs d'améliorer significativement la qualité de vie des riverains de la RN 113, et plus largement des habitants du Pays d'Arles : il permettra entre autres une baisse significative des nuisances sonores pour environ 14 000 arlésiens, ainsi qu'une réduction majeure des accidents sur la RN113 et des phénomènes de congestion très pénalisants. Enfin, le projet permettra d'assurer la continuité autoroutière sur l'arc méditerranéen, contribuant ainsi au développement socio-économique local et régional.

Pour tout complément d'information sur le projet : www.contournementarles.com

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

